



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12-04/2026

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire,

Convocation : Le 7 avril 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 23
- pouvoirs : 4 - votants : 27

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, Isabelle BASSET, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Nuanchan DUCROCQ, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Gabin BARAN, Emile BOT, Cyrille MAGNIEN, Philippe HÉMARD, Cindy SANCHEZ DIAZ

ABSENTS EXCUSES : David FLANDIN, Olivia COSTA-HAMEZ, Séverine PARIS, Caroline MORRONGIELLO

POUVOIRS :

David FLANDIN a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Olivia COSTA-HAMEZ a donné pouvoir à Didier VALLEE

Séverine PARIS a donné pouvoir à Aude FERASIN

Caroline MORRONGIELLO a donné pouvoir à Philippe HEMARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de SEVRIER doit élire deux représentants au Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges. Plus précisément, un conseiller municipal titulaire et un suppléant seront chargés de représenter la commune dans les instances du Parc.

Deux élus présentent leurs candidatures :

- Claude RICHARD, en tant que représentant titulaire
- Cyrille MAGNIEN, en tant que représentant suppléant

Le vote est opéré au scrutin majoritaire, après que les conseillers municipaux aient unanimement décidé de ne pas recourir au scrutin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Claude RICHARD : 27 voix
- Cyrille MAGNIEN : 27 voix

Claude RICHARD et Cyrille MAGNIEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus, respectivement, représentant titulaire et suppléant de la commune au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

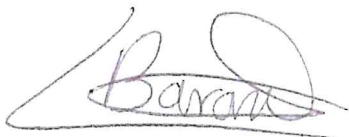
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Mis en ligne le :